

Informations de base	
2006/2650(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la stratégie de l'Union européenne en vue de la conférence sur les changements climatiques de Nairobi COP 12 et COP /MOP 2 Subject 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Environnement	2773	2006-12-18
	Environnement	2757	2006-10-23

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
23/10/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
25/10/2006	Débat en plénière		
26/10/2006	Décision du Parlement	T6-0460/2006	Résumé
26/10/2006	Résultat du vote au parlement		
26/10/2006	Fin de la procédure au Parlement		
18/12/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2650(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0440/2006	23/10/2006	
Proposition de résolution		B6-0543/2006	25/10/2006	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0460/2006	26/10/2006	Résumé

Résolution sur la stratégie de l'Union européenne en vue de la conférence sur les changements climatiques de Nairobi COP 12 et COP/MOP 2

2006/2650(RSP) - 26/10/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a approuvé une résolution commune proposée par sa commission de l'environnement dans laquelle il prie instamment l'Union de conserver son rôle moteur dans les négociations de la Conférence COP 12 – COP/MOP 2 de Nairobi sur le changement climatique et à nourrir des ambitions élevées dans les discussions futures avec ses partenaires internationaux. Il insiste pour que l'Union présente un programme ambitieux fondé sur le protocole Kyoto.

À cet effet, le Parlement rappelle les principaux points de la stratégie de l'Union sur les changements climatiques :

1. fixation de critères contraignants en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, associant plafonds et échanges au niveau international ainsi que mécanismes flexibles,
2. réduction des émissions – à hauteur de 30% – d'ici à 2020, en visant une réduction de l'ordre de 80% d'ici à 2050, en encourageant les investissements dans des technologies à faible émission ou sans émission de carbone,
3. agir de manière volontariste pour mobiliser les États-Unis,
4. établir un partenariat énergétique stratégique avec des pays tels que la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud, le Brésil et le Mexique pour les aider financièrement à définir des stratégies viables en matière d'énergie,
5. encourager la recherche et l'innovation pour des techniques énergétiques qui préservent l'environnement,
6. recourir à la législation européenne et nationale pour augmenter l'efficacité énergétique et réduire les prix des technologies permettant d'atténuer les incidences climatiques,
7. encourager une participation beaucoup plus large et directe des citoyens à l'atténuation des changements climatiques par des campagnes de sensibilisation.

Ce faisant, le Parlement réitère sa demande visant à ce **qu'il n'y ait pas d'hiatus entre la 1^{ère} et la 2^{ème} période d'engagement au titre du protocole de Kyoto** et que la date limite pour parvenir à un accord sur de futurs engagements climatiques soit la fin de l'année 2008.

Il invite les Parties à la COP 12 – COP/MOP 2 à aborder l'impact sur les changements climatiques de l'aviation internationale et appelle de ses vœux un débat sur une taxe mondiale sur les vols aériens dans le cadre des prochaines négociations de Nairobi.

Il considère que les pays industrialisés doivent continuer à jouer un rôle capital dans la lutte contre les changements climatiques au niveau mondial et demande, dès lors, aux Parties de respecter leurs engagements actuels et d'adopter des objectifs ambitieux pour une 2^{ème} période d'engagement après 2012.

Il demande, en outre, aux pays industrialisés qui n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto de reconsidérer leur position et appelle les pays en développement à ne pas répéter les pratiques polluantes des pays industrialisés.

Il invite le Conseil et la Commission à faire de l'accès à des technologies énergétiques efficaces et à faibles émissions de carbone une **priorité** dans le cadre de la coopération de l'Union européenne au développement

Pour lutter efficacement contre les changements climatiques, une politique climatique mondiale doit être définie avec des conditions égales pour l'industrie. Il propose, par conséquent, que des normes et des objectifs de performance globale soient définis pour les diverses activités, y compris les produits de consommation et les transports sur un plan mondial.

Pour mobiliser les citoyens, la Commission devrait également s'engager dans un vaste programme de sensibilisation destiné à appréhender dans le détail les conséquences des changements climatiques.

Il demande avec insistance que les États membres pris isolément, ainsi que l'Union européenne dans son ensemble, tiennent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du protocole de Kyoto et s'insurge contre le fait que la délégation de l'Union à Nairobi n'intègre aucun membre du Parlement européen.

Résolution sur la stratégie de l'Union européenne en vue de la conférence sur les changements climatiques de Nairobi COP 12 et COP/MOP 2

2006/2650(RSP) - 18/12/2006

Le Conseil a adopté des conclusions sur le suivi de la douzième conférence des parties (COP 12) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en liaison avec la deuxième session de la conférence des parties/réunion des parties (COP/MOP 2) au Protocole de Kyoto, qui a eu lieu à Nairobi, du 6 au 17 novembre 2006.

Le Conseil s'est félicité des résultats la conférence jugeant notamment encourageants :

- l'adoption du programme de travail de Nairobi sur les répercussions des changements climatiques, ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ce phénomène;
- l'accord intervenu sur les principes et les modalités de fonctionnement et de gouvernance du fonds d'adaptation;
- l'accord intervenu sur le programme de travail en vue de l'achèvement du mandat du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements qui incombent aux Parties visées à l'annexe I au titre du protocole de Kyoto;
- la décision d'organiser le deuxième réexamen du protocole de Kyoto, en application de l'article 9, lors de la COP/MOP 4, en 2008, et de le préparer lors de la COP/MOP 3, en 2007;
- les progrès réalisés dans le cadre du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention, en vue d'obtenir un résultat fructueux lors de la COP 13 qui aura lieu en 2007;
- l'accord prévoyant de tenir un atelier sur la proposition de la Fédération de Russie relative à des engagements volontaires.

Les délégations ont ensuite procédé à un échange de vues sur la stratégie à suivre pour parvenir à un accord applicable après 2012 et sur la forme qu'il pourrait prendre. Elles ont été invitées à fournir des orientations pour le Conseil européen de printemps. Les débats se sont focalisés sur les points suivants:

- le rôle moteur de l'UE en 2007 et au-delà;
- le type d'initiative que l'UE devrait prendre à présent en ce qui concerne son rôle éventuel dans le cadre d'un futur accord et les modalités de prise en compte du cadre général des engagements contractés par l'UE;
- les éléments généraux sur lesquels l'UE devrait mettre l'accent lors de l'élaboration de solutions pour l'après-2012.

À l'issue du débat, le président a résumé les interventions des délégations de la manière suivante:

- un consensus a été dégagé sur le fait que l'UE doit se montrer résolue à jouer un rôle moteur afin d'empêcher que les négociations internationales ne s'enlisent et de faire en sorte qu'elles s'accélérent, afin de parvenir, au plus tard en 2009, à un accord sur un régime global applicable après 2012;
- dans ce contexte, l'UE attend avec intérêt le paquet de propositions constitué de la stratégie énergétique et de la communication sur le changement climatique, que la Commission présentera le 10 janvier;
- sur la base de ces documents, l'UE devra adopter une ligne de conduite pour faire avancer les négociations internationales. Il reste à espérer que, sur la base de nos travaux et de notre constante détermination, l'UE sera capable de donner un nouvel élan aux négociations internationales, afin de parvenir le plus rapidement possible à cet accord dont le monde a tant besoin.

Résolution sur la stratégie de l'Union européenne en vue de la conférence sur les changements climatiques de Nairobi COP 12 et COP/MOP 2

2006/2650(RSP) - 23/10/2006

Le Conseil a adopté des Conclusions dans lesquelles il exprime son inquiétude du fait du nombre croissant de preuves scientifiques attestant les changements climatiques et leurs incidences négatives en matière environnementale, sociale, économique et de sécurité. Dans ce contexte, il rappelle la nécessité pressante de prendre des mesures pour atteindre l'objectif ultime de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui est de parvenir à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau tel que le risque d'interférence anthropique dangereuse avec le système climatique soit écarté; il réaffirme qu'afin d'atteindre cet objectif, l'augmentation de la température mondiale annuelle moyenne en surface **ne doit pas dépasser 2° C** par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle.

Le Conseil souligne par ailleurs qu'il convient sans plus attendre d'opérer une reconversion, à l'échelle mondiale, vers des économies à faible émission de gaz à effet de serre et l'intégration des objectifs relatifs à la protection du climat dans tous les secteurs de tous les pays, et en particulier le système énergétique, pour atteindre l'objectif ultime de la Convention, et que cette évolution doit faire partie intégrante de l'effort général visant à assurer le développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale et qu'elle contribuera activement à cet effort.

Il réaffirme que la Communauté européenne et ses États membres figurant dans la liste de l'annexe B du protocole de Kyoto sont résolus à respecter les engagements pris dans le cadre de celui-ci ; il souligne l'importance de mettre en œuvre de manière immédiate et effective les politiques et les mesures qui ont été approuvées, tout en étant conscient de la nécessité de mettre en œuvre les politiques et mesures supplémentaires prévues.

Le Conseil attend avec intérêt la COP 12 et la COP/MOP 2 et estime important que cette première réunion en Afrique subsaharienne mette spécialement l'accent sur les questions qui revêtent une importance particulière pour les pays en développement, étant donné qu'un grand nombre de ces pays, notamment les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques.

Le Conseil insiste entre autres sur les points suivants :

- § le rôle central que la technologie joue dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques,

- § la nécessité de prendre en compte des facteurs tant d'"incitation" que d'"attraction" pour viser l'ensemble de la filière de la recherche et développement, du déploiement, de la diffusion et du transfert des technologies à court et moyen terme;
- § l'importance d'exploiter les possibilités offertes par le déploiement des technologies existantes et des technologies émergentes, en particulier celles relatives à l'efficacité énergétique et aux sources d'énergie renouvelables;
- § sa détermination à étudier les différentes possibilités de réduire les émissions dues à la déforestation dans les pays en développement, en synergie avec les efforts déployés dans le cadre d'autres enceintes;
- § l'importance de recourir à des mécanismes fondés sur des projets au cours de la première période d'engagement et au-delà dans un cadre mondial et que ces mécanismes reposent en particulier sur le maintien, au-delà de 2012, d'engagements chiffrés et contraignants en matière de limitation ou de réduction des émissions;
- § la nécessité de veiller au renforcement des capacités des pays moins développés, en particulier en Afrique, à élaborer et administrer les projets relevant du MDP, notamment par une mise en œuvre des projets s'appuyant sur un apprentissage par la pratique;
- § la reconnaissance du rôle important que jouent et devraient jouer, dans le cadre de modalités futures visant à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, les instruments fondés sur le marché, en particulier les systèmes d'échange de quotas d'émission, ainsi que les mécanismes fondés sur des projets; le Conseil attend avec intérêt la proposition que la Commission devrait présenter sur l'inclusion de l'aviation dans le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'UE.

Le Conseil souligne enfin que, en raison du nombre important de dispositions et d'éléments du protocole de Kyoto qui doivent être mis à jour et réexaminés à la lumière de l'expérience acquise, ce réexamen devrait être entamé immédiatement et qu'une enceinte appropriée devrait être trouvée en vue de l'effectuer de manière exhaustive, minutieuse et efficace.